

Politique de recyclage des navires

Think Smart - Act Safe - Together

Les règles de recyclage des navires de la France et de l'Union Européenne sont plus strictes que celles de la convention de Hong-Kong de l'OMI.

Louis Dreyfus Armateurs, en tant qu'armateur et gestionnaire de navires français, s'engage à assurer la sécurité des personnes, leurs conditions de travail et la protection de l'environnement, à respecter la législation française actuelle et future sur le recyclage des navires et à recommander vivement à ses clients armateurs de les rejoindre dans ce processus.

Pour tous les navires que nous exploitons, quel que soit leur pavillon, nos engagements sont les suivants :

- À la fin de leur vie économique, chaque navire sera recyclé de manière durable, sûre, responsable et respectueuse de l'environnement.
- Aucun navire ne changera de pavillon en fin de vie pour contourner la réglementation de l'Union Européenne en matière de recyclage des navires.
- En cas de cession de navire, une clause du contrat de vente stipule que, sauf en cas d'accident, l'acheteur s'engage à ne pas recycler le navire dans les 24 mois qui suivent cette vente.
- Aucun navire en fin de vie économique ne sera vendu afin de poursuivre ses opérations commerciales ; il sera ainsi recyclé.
- Les appels d'offres pour le démantèlement ne seront adressés qu'à des chantiers figurant sur la liste de l'Union Européenne des installations reconnues, et qui se sont engagées à fournir un Certificat d'Achèvement du Recyclage. Au cours de ce processus, des audits annoncés ou inopinés du chantier naval et du navire seront effectués par une tierce partie à intervalles réguliers.

Pour faciliter le processus de recyclage :

- Chaque navire mettra en place un inventaire des matières dangereuses (IHM) conforme à la réglementation française. Tous les inventaires seront maintenus et révisés conformément à la loi française.
- Le plan de retrait des matières dangereuses de la compagnie consiste à substituer les matières dangereuses par des matières moins dangereuses ou de préférence non dangereuses à chaque occasion (cale sèche, conversion, arrêt technique). Chaque retrait sera enregistré pour faciliter la mise à jour de l'inventaire.
- Toutes les matières dangereuses non essentielles seront retirées du navire dans le cadre du processus de pré-nettoyage avant le départ pour l'installation de recyclage.



« Louis Dreyfus Armateurs est signataire de la Charte Bleue qui affirme notre engagement ferme et attentif avec les Armateurs Français pour inscrire nos actions dans une démarche de développement durable et solidaire. »

Edouard LOUIS-DREYFUS

Président

Mai 2023



Politique

PY-HVL-MGT009F

Compagnie

Version

1

Mai 2023